



GARDE-PARC NATURALISTE – GUIDE INTERPRÈTE

Poste saisonnier : 23 avril 2023 à 18 novembre 2023

Plus grand réseau de plein air au Québec, la Sépaq administre, exploite et met en valeur les lieux grandioses qui lui sont confiés par le gouvernement du Québec. Plus de 3 400 employés, passionnés de nature et ayant le désir d'offrir une expérience client hors du commun, œuvrent au sein de nos 46 établissements aux quatre coins de la province. Notre équipe vit au quotidien les valeurs de l'organisation : plaisir, inclusion, engagement, courage et excellence.

Le parc national de la Yamaska dévoile un paysage de douces collines, texturé d'une mosaïque forestière diversifiée, au centre duquel se déploie une grande masse bleue. Un parcours cyclable de 19 km sillonne le parc tout autour du réservoir Choinière.

FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE SÉPAQ C'EST :

- Participer à la réalisation de notre mission et connecter les gens à la nature
- Déployer vos talents dans une équipe dynamique, où l'esprit de collaboration et le plaisir sont au rendez-vous
- Créer des souvenirs et faire vivre des moments privilégiés au cœur de territoires naturels et d'attrait exceptionnels
- Pouvoir travailler à la grandeur du Québec dans l'un de nos établissements au fil de votre carrière
- Profiter de la carte employé qui vous donne l'accès gratuit à tout le réseau en plus de plusieurs rabais sur nos produits et services allant jusqu'à 50 %
- Bénéficier de plusieurs autres avantages : uniforme fourni, programme de référencement, club social, régime de retraite à prestations déterminées, et plus encore !

Vos responsabilités

Le garde-parc naturaliste – guide interprète devra :

- Assurer l'application de certains articles de lois et règlements relatifs à la Loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat ;
- Présenter des activités d'interprétation ou d'éducation pour la clientèle des parcs sous différentes formes, dont l'activité de rabaska ;
- Contribuer à l'élaboration du programme d'interprétation (programme de base, programme complémentaire, activités autoguidées, activités guidées...);
- Communiquer à la clientèle ses connaissances sur les ressources du parc et les techniques de protection et de conservation retenues, les projets et programmes d'acquisition de connaissances en cours ;
- Collaborer à l'identification des ressources biophysiques, historiques et culturelles du parc (fiche d'observation) ;
- Prendre connaissance des ouvrages et rapports pertinents ;
- Mettre à jour ses connaissances sur l'éducation au milieu naturel, à l'environnement et à la conservation ;
- Informer la clientèle des règlements et des consignes de sécurité ;
- Connaître et appliquer les techniques reconnues de secourisme (premiers soins, RCR).

Le garde-parc naturaliste – guide interprète peut se voir confier d'autres attributions connexes.

Prérequis

Détenir un DEC dans une technique appropriée (technicien de la faune, milieu naturel, technicien forestier) ou détenir un DEP dans une formation pertinente et 4 saisons d'expérience pertinente dans un domaine.

Spécifications

- Il s'agit d'un poste saisonnier de la catégorie de personnel syndiqué.
- Période d'emploi : 23 avril 2023 à 18 novembre 2023
- Salaire : l'échelle salariale varie de 18,65 \$ à 26,69 \$ de l'heure en fonction des modalités prévues à la convention collective.
- Horaire : 35 h/sem du mardi au samedi de jour et de soir.
- Les autres conditions de travail applicables sont celles prévues à la convention collective en vigueur.
- Lieu de travail : Parc national de la Yamaska

TRAVAILLER À LA SÉPAQ : DES MOMENTS UNIQUES DANS DES LIEUX UNIQUES !

Joignez-vous à notre équipe en posant votre candidature au www.sepaq.com/emplois avant le **12 mars 2023**

Bienvenue aux retraités!

Les candidatures seront traitées en toute confidentialité

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais nous communiquerons seulement avec celles qui auront été retenues. La Sépaq souscrit au programme d'équité en matière d'emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.